

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRANCHER, Maire.

Présents : M. Christian GRANCHER, Mmes Valérie MOUQUET, Laure DUHAMEL M. David TIERFOIN, M. René PREUD'HOMME, M. Jean- Luc DELAHOULIERE, Mmes Chantal DEPERROIS, Bénédicte HANIN M, Edouard LEROUX, Mmes Maryline LEROUX (à partir du point n°3), Anne-Sophie LOISEAU COQUELIN (à partir du point n°3), Denise PAILLETTE, M Hervé TRANCHAND

Absents représentés : M. Christian HEROUARD donnant pouvoir à Mme Laure DUHAMEL
Mme Aurélie BERTOIS donne pouvoir à M. Hervé TRANCHAND
Mme Agnès CAREL donnant pouvoir à M. Christian GRANCHER
M. Damien LE LAY donnant pouvoir à M David TIERFOIN
M. Sylvain DELAVOYE donnant pouvoir à M. Edouard LEROUX

Absents : M. Pascal HAUCHARD

~ **ORDRE DU JOUR** ~

1/ SECRETAIRE DE SEANCE - DESIGNATION

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation de l'un des membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame Bénédicte HANIN présente sa candidature et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal désignent Madame Bénédicte HANIN, secrétaire de séance

2/ PROCES-VERBAL DE SEANCE - ADOPTION

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2025.

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès-verbal du 18 mars 2025. Le registre est signé par tous les membres présents.

3/ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 dont les résultats sont les suivants :

~ Dépenses de fonctionnement	1 227 601.62 €
~ Recettes de fonctionnement	1 388 739.94 €

Excédent de fonctionnement	+ 161 138.32 €
Excédent 2023 reporté	+ 250 608.66 €
Résultat de clôture 2024	+ 411 746.98 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2024 : + 411 746.98 €

- Dépenses d'investissement	409 947.52 €
- Recettes d'investissement	374 172.51 €

Déficit d'investissement	~ 35 775.01 €
Excédent 2023 reporté	+ 226 682.40 €
Résultat de clôture 2024	+ 190 907.39 €

Résultat de clôture d'investissement 2024 : + 190 907.39 €

Résultat global de clôture 2024 : + 602 654.37 €

Restes à réaliser (déjà engagées pour 2025) :

- Dépenses : 112 155.98 €
- Recettes : 1 242.51 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal déclarent que le Compte Financier Unique 2024 n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et est approuvé à l'unanimité.

4/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constate que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- un résultat de clôture de fonctionnement de 411 746.98 €
- un résultat de clôture d'investissement de 190 907.39 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- au Compte 002 : excédent de fonctionnement 2024	311 746.98
€	
- au Compte 001 : excédent d'investissement 2024	190 907.39
€	
- au Compte 1068 : couverture du besoin de financement en investissement :	100 000 €

Les restes à réaliser d'investissement (déjà engagées pour 2025) sont les suivants :

Dépenses : 112 155.98 €
Recettes : 1 242.51 €

5/ FINANCEMENT DU TRANSPORT DES SORTIES ET/OU VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, la municipalité attribue une subvention de 80,00 € par enfant scolarisé à l'école de CAUVILLE-SUR-MER, pour 30 enfants, soit un montant de 2.400,00 € pour l'année 2024.

Or, l'école n'organise pas toujours des sorties ou voyages scolaires pour utiliser cette subvention. Cependant, cette somme attribuée pour « sorties et/ou voyages » doit être impérativement affectée à cette dépense.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette même somme au budget, assurant ainsi une aide financière si besoin, mais elle ne sera pas versée systématiquement à l'école.

Dorénavant, l'école adressera à la Mairie les factures de cars ou dépenses correspondants aux sorties et/ou voyages, qui les règlera directement, dans la limite de la somme attribuée, soit 2.400 € pour l'année 2025.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

6/ SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire présente les différentes propositions de subventions pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le budget alloué à la coopérative scolaire qui n'a pas été augmenté depuis 2011, l'ensemble du Conseil Municipal accepte cette proposition.

Une remarque est faite concernant le budget alloué à l'achat des fournitures scolaires, les placards de fournitures étant assez rempli. Il est demandé la possibilité de faire un inventaire de ces placards et de demander un effort aux enseignants pour recycler l'existant avant de réaliser de nouveaux achats. Une attention sera portée sur les listes de fournitures demandés aux parents à la rentrée scolaire. Il est rappelé que l'école s'appelle Yann Arthus Bertrand.

Madame CAREL ne prend pas part au vote.

Après les avoir étudiées,

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix POUR, décident :

- d'inscrire la somme de 20.200,00 € au compte 65748 du Budget Primitif 2025,

- d'attribuer les subventions suivantes :

⇒ Aquacaux	500 €
⇒ Association pour le Fleurissement	100 €
⇒ Association des Parents d'Elèves	200 €
⇒ Association ligue contre le cancer	1.900 €
⇒ Club des Aînés (repas)	150 €
⇒ Concours Foire d'OCTEVILLE SUR MER	300 €
⇒ Coopérative scolaire	500 €
⇒ Coopérative scolaire (voyages scolaires)	2.400 €
⇒ Ecole de Musique	8.000 €

⇒	Football Club du Littoral	1.000 €
⇒	Olympia'caux	340 €
⇒	DIVERS	4 810 €

7/ VOTE DU TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les taux des taxes communales pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle que ces taux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et qu'une augmentation sera à prévoir du fait, entre autres, de la baisse des dotations de l'état et de l'inflation.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de l'an passé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de voter les taux des taxes communales comme suit :

-	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	46,36 %
-	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42,88 %
-	Taxe d'habitation :	15.71%

Le produit global attendu est de 619 109 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition.

8/ SANITAIRE PUBLIC - DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un sanitaire public à côté de l'extension du dortoir.

Aussi, Monsieur le Maire présente différents devis et propose de déposer des demandes de subvention auprès du Département et de la sous-préfecture du HAVRE, au titre de la DETR pour :

- 1 sanitaire public monobloc 1 cabinet pour un montant de 36 104.50 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- acceptent cette proposition,
- chargent Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention auprès de Monsieur le Président du Département et de Monsieur le Sous-Préfet du HAVRE au titre de la DETR.

9/ TARIF DES FRAIS DE SCOLARITE – ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le montant de la participation des communes extérieures, pour les enfants scolarisés à CAUVILLE-SUR-MER, fixé pour l'année 2023/2024 à 655 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de suivre l'inflation et d'appliquer une augmentation de 2 %. A la demande du conseil municipal ce montant a été arrondi, portant cette participation à 670 € pour l'année scolaire 2024/2025.

10/ BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif 2025.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes :

- section de fonctionnement	1 610 329 €
- section d'investissement	694 540.18 €

Une remarque est faite concernant l'augmentation du budget alloué au personnel, Monsieur le Maire explique que cela est dû aux différents arrêts maladie en cours et les frais de remplacement.

Le Conseil Municipal s'étonne des recettes prévues pour la location de la salle polyvalente, Monsieur le Maire explique que sur l'année 2025, il n'y a qu'une dizaine de locations à plein tarif, le reste étant loué par le personnel ou le Conseil Municipal au tarif des fluides.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles au sein de chaque section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Après l'avoir étudié, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote et signe le Budget Primitif 2025.

Les principaux achats et travaux prévus pour 2025 sont les suivants :

- Travaux de bâtiments (extension du dortoir de l'école, aménagement de terrain et cimetière de Buglise, film opaque à l'école, groupe électrogène pour la salle polyvalente, sanitaire public)
- Travaux de voirie (réserve incendie Plaine de Saint Jouin, borne incendie Hospice),
- Eclairage du monument aux Morts
- Pose de caméras de vidéoprotection,
- Achats :
 - ☞ Tabourets ATSEM
 - ☞ Lits dortoirs
 - ☞ Chaises salle des fêtes
 - ☞ Matériel informatique pour la mairie
 - ☞ Matériel de visioconférence
 - ☞ Décorations de Noël
 - ☞ Divers

11/ Régie – modification mode de règlement

Délibération annulée.

Monsieur le Maire explique la volonté de proposer aux administrés de pouvoir régler leurs factures cantine/garderie, salle polyvalente par internet. Un arrêté sera pris en ce sens après avis du trésorier.

12/ REHABILITATION DE L'EGLISE SAINT PIERRE DE BUGLISE - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de demander des subventions dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Eglise Saint Pierre de Buglise.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention,
- Solliciter la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime et tout autre financeur (DETR, DSIL, Communauté Urbaine, Région, ...),
- Signer tous les documents s'y afférents,
- Dire que les crédits seront inscrits au budget 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements de la famille de Monsieur VASSE André pour les condoléances adressées.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, comme convenu lors de la dernière séance, les travaux ont été réalisés concernant l'affaire de Mme Augustine LEFEBVRE conformément à la demande de l'avocat de la famille EMO. Le Conseiller en charge du suivi de ces travaux nous fait part de la non-satisfaction de la famille sur le modèle de plaque funéraire. Il est décidé d'attendre que les travaux soient terminés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

